



## Réforme de la formation des enseignants : « Non, un professeur n'est pas qu'un transmetteur de compétences ou de valeurs »



- Éducation
- Les débats sur l'éducation

Tribune

Thibaut Poirot

Professeur d'histoire en lycée

La réforme du concours de recrutement des professeurs diminue « l'évaluation des connaissances scientifiques du candidat par rapport aux exercices de pratiques professionnelles » estime, dans une tribune au « Monde », le professeur d'histoire en lycée Thibaut Poirot

Publié aujourd'hui à 06h15 Temps de Lecture 5 min.

Article réservé aux abonnés

Ce texte paraît dans « Le Monde de l'éducation ». Si vous êtes abonné au « Monde », vous pouvez vous inscrire à cette lettre hebdomadaire en suivant ce lien .

L'arrêté précisant les futures modalités de recrutement des enseignants était attendu depuis plus d'un an. Il est tombé vendredi 29 janvier alors que l'éducation nationale est l'arme au pied face à la pandémie, et que l'enseignement supérieur ne sait pas comment faire revenir des étudiants touchés de plein fouet par la crise. Le 29 janvier, l'éducation nationale a sabordé son principal outil de recrutement : le capes, concours de recrutement des professeurs de collège et de lycée.

Lire aussi : Grenelle de l'éducation : « Une réforme nécessaire mais périlleuse des concours enseignant »

Pourquoi ce sabordage ? Parce que cet arrêté diminue profondément, entre autres par le jeu des coefficients de chaque épreuve du concours, l'évaluation des connaissances scientifiques du candidat par rapport aux exercices de pratiques professionnelles. Pour le cas de l'histoire-géographie par exemple, la part stricte du « *disciplinaire* » ne tient plus qu'en une seule épreuve à l'écrit. Autrement dit : le candidat ne sera pas pleinement évalué sur ses capacités scientifiques en géographie quand une dissertation d'histoire tombera. La « *leçon* » donnée par le candidat pour être admis à l'oral



évaluera par ailleurs beaucoup moins ses connaissances scientifiques que la conception d'un cours. Peut-on cependant savoir faire cours devant un jury quand on n'a jamais exercé ?

« Vieille lune ! », « position conservatrice ! », « combat d'arrière-garde ! » va-t-on me répondre. Pourquoi donc faudrait-il connaître sa discipline ? Parce qu'un pédagogue ne se construit qu'à partir de sa capacité à analyser ses pratiques au regard du savoir qu'il transmet. Non, un professeur n'est pas qu'un transmetteur de compétences ou de « valeurs ». Il est aussi et surtout un concepteur de son métier, un artisan d'un savoir en train d'évoluer.

Un enseignement borné

Ce sont les réflexes de recherche, les bonnes habitudes des concours, à manier des supports multiples, à croiser des sources diverses qui font le professeur. Un professeur peu solide sur ses compétences disciplinaires en entrant dans le métier ne fera que répéter des vulgates, et souvent des vulgates fausses. Combien de mauvais manuels dans différentes disciplines, en lettres, en histoire-géographie, en mathématiques, contiennent des erreurs grossières ? Croire qu'il suffirait de potasser un manuel pour délivrer un savoir disciplinaire, c'est méconnaître la part importante du métier : faire son propre chemin, adapter son savoir à une situation d'enseignement. Croire qu'on peut susciter la curiosité des élèves sans culture disciplinaire étendue, sans rebondir sur leurs interrogations, c'est offrir un enseignement borné.

Comment croire que de jeunes professeurs pourront mettre en œuvre les programmes conséquents récemment réformés, et manquant parfois de cohérence, sans maîtrise renforcée du disciplinaire ? Comment peut-on attendre une attention forte des futurs professeurs sur l'enseignement des génocides, de la laïcité en histoire-géographie sans véritablement évaluer un savoir scientifique solide et en fort renouvellement ?

Il est bien dommageable d'afficher comme objectif de l'éducation la « formation à l'esprit critique », sans vérifier les aptitudes à l'esprit critique chez les futurs professeurs.

Article réservé à nos abonnés Lire aussi Réforme de la formation des enseignants :

« Le risque d'un effondrement du vivier de candidats et d'une baisse de la qualité de l'enseignement » Oral discriminant

Le futur concours comporte surtout un entretien sur la motivation et l'aptitude à se projeter dans le métier de professeur qui risque de faire apparaître des biais de recrutement. Que pourra-t-on attendre des candidats, si ce n'est une répétition convenue sur les « valeurs de la République », un bréviaire, alors que les principes républicains doivent au contraire être une pratique quotidienne ? Que dira-t-on à un candidat qui était salarié pour payer ses études, qui n'a ni expérience associative à faire valoir, ni séjour à l'étranger, ni publication ? Il ne peut y avoir un seul profil pour 20 000 postes à pourvoir par an.

Si l'ambition est de l'ordre de l'éthique professionnelle, cela se transmet et devrait être au cœur d'un plan de formation continue, non un oral discriminant de concours. On ne peut demander à un candidat de se projeter dans un monde qui n'est pas encore le sien, mais on l'accompagne et on le forme. Alors que ce renforcement du recrutement d'un fonctionnaire pourrait aller dans le bon sens, cet entretien tel qu'il est conçu jette le doute sur l'engagement de futurs enseignants. Quel sera le résultat en cas d'un entretien de motivation jugé non conforme ? Dira-t-on à un candidat interrogé sur le devoir de neutralité et qui cite la loi de 1983 qu'il n'est pas apte ? Dira-t-on à une candidate qui mentionnerait une association d'aide dans son engagement que ce n'est pas son rôle de défendre l'éducation des réfugiés clandestins ?

Le ministère croit fabriquer des fonctionnaires tout faits par la formule magique d'une réforme des concours qui pêche sur la forme et sur le fond. On peut d'ailleurs s'interroger sur l'absence de bilan, après l'échec de l'épreuve « agir en fonctionnaire



éthique et responsable » créée lors de la réforme des concours en 2010.

Mérite

Avec cet oral on peut aussi s'étonner de tester l'engagement des candidats professeurs dans le contexte actuel, alors qu'ils sont de moins en moins nombreux à frapper à la porte de ce métier. Si, aujourd'hui, un jeune candidat, avec un nombre de postes aux concours du second degré historiquement bas, des conditions d'entrée dans le métier difficiles, une précarité galopante dans le corps enseignant, ne s'engage pas parce qu'il croit dans l'éducation, pourquoi s'engagerait-il ? Le salaire ? La sécurité de l'emploi ? La bonne réputation sociale du métier ? Son rayonnement dans la société ? L'individu qui s'engage aujourd'hui auprès de l'éducation nationale a face à lui une société capable de l'encenser pour son sacrifice puis de le vouer aux gémonies trois semaines après. Je crois que cet individu, mon futur collègue, a plutôt du mérite.

On ne répond pas à la crise du métier de professeur et à la crise de recrutement actuelle par une réforme aussi contradictoire du capes. Le professeur du XXI<sup>e</sup> siècle aurait besoin d'ambition scientifique et culturelle face à un monde bouleversé. Il aura besoin d'enseigner les certitudes et les incertitudes. En dépossédant le métier de ces atouts techniques et de sa singularité, le risque est grand de n'avoir que des applicants mal formés et récitant un discours convenu. Si c'est là une ambition, elle est bien faible. Elle risque de se payer cher dans les enquêtes internationales si prisées sur nos performances éducatives dans dix ans.

Une nouvelle formation des enseignants en septembre 2021

Initialement prévue pour septembre 2020, l'entrée en vigueur de la réforme de la formation initiale des enseignants a été décalée à septembre 2021 à la demande des organisations syndicales. Elle prévoit une uniformisation des différents masters de l'enseignement avec 800 heures de formation dans lesquelles la place des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) est renforcée. La professionnalisation est notamment assurée par un tiers-temps d'enseignement en M2 en tant qu'étudiant stagiaire (et non plus enseignant « fonctionnaire stagiaire »). Le concours de recrutement est décalé en fin de deuxième année de master (en master 1 aujourd'hui), avec une première session au printemps 2022.

Thibaut Poirot (Professeur d'histoire en lycée)

Contribuer

Services



DES JEUX POUR  
**TOUS LES JOURS**

**JOUEZ**



**FORMATION PROFESSIONNELLE** avec [topformation.fr](#)

**COMPAREZ  
DES MILLIERS  
DE FORMATIONS**  
en France



Recherchez

